



Ville de
POIX DU NORD

République Française
Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le **15 SEP. 2026**
ID : 059-215904640-20260910-DELIB_2026_062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice	Présents	Votants
19	15	16
Date de la convocation : 3/09/2026		
Date d'affichage : 15 SEP. 2026		

Numéro de la délibération :
DELIB_2026_062

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA.

Etait absente et représentée : Mme Julie BETHECOURT a donné procuration à M. Christophe WILLERY

Etait absent excusé : M. Mathis JEUNE

Etaient absents : Mme Alice NAVEAU RONCHIN, M. David LEDUC

Secrétaire de séance : Mme Carole GARCIA

Objet : Création d'un poste en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que tous les postes créés pour l'année 2026 sont actuellement pourvus, le Maire propose de créer un poste supplémentaire afin de pouvoir répondre rapidement à un éventuel besoin, sans avoir à attendre que le Conseil municipal soit réuni pour en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
16		

Décide :

- de créer, à compter du 14 septembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, un poste en contrat à durée déterminée à temps complet pour faire face à un éventuel besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique
- que la rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire correspondant au grade, en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise et de l'expérience de l'agent
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget de l'exercice 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le **15 SEP. 2026**

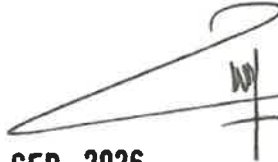
ID : 059-215904640-20260910-DELIB_2026_062-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionnés,

La secrétaire de séance,
Carole GARCIA

Le Maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **15 SEP. 2026**
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.